



Diocèse de
Saint-Étienne

Pèlerinage en GRECE du 14 au 21 novembre 2025

Inscription possible jusqu'au 15 aout 2025 :

sur notre plateforme d'inscription sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

ou avec ce bulletin d'inscription individuel (un couple = 2 bulletins) à retourner à

DIRECTION DES PELERINAGES, 1 rue Hector Berlioz – CS13061 – 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2

pelerinages@diocese-saintetienne.fr

FORMALITÉS pour les ressortissants français : (autres nationalités : consulter l'ambassade du pays concerné)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ou PASSEPORT valide jusqu'au lendemain du retour :

joindre la photocopie de votre pièce d'identité (page de la photo).

NOM (*en majuscule*) : **Prénom** :

Date de naissance : à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable :

Mail : Profession :

Paroisse :

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM et Prénom :

Tél. : Portable : Lien de parenté :

ATTESTATION DE CONSENTEMENT ECLAIRE

- ✓ Je m'inscris pour le pèlerinage en GRECE, effectue un versement **d'acompte de 550 €** et certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions générales et particulières de vente (**Direction des Pèlerinages–Agrément n°IM042110011**).
- ✓ Je reconnais être informé que des photos ou vidéos peuvent être réalisées au cours du pèlerinage, supports qui pourront servir à la communication du diocèse, et autorise la diffusion de ces supports lorsque j'y figure. *En cas d'opposition, veuillez nous adresser un courrier par voie postale.*

Fait à, le

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Dans le cadre de votre inscription, vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation du pèlerinage. Ces données sont conservées pendant la durée légale, dans un fichier informatisé de la Direction des Pèlerinages, service de l'Association Diocésaine de Saint-Etienne, pour échanger avec vous. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou supprimer en contactant l'Association Diocésaine: dpo@diocese-saintetienne.fr.

NOM Prénom :

MON INSCRIPTION

Départ du diocèse : une navette spéciale sera affrétée pour l'acheminement entre le diocèse et l'aéroport de Lyon St Exupéry (aller-retour) : (tarif connu ultérieurement, établi en fonction du nombre d'inscrits)

Je souhaite me rendre à l'aéroport de Lyon avec le groupe OUI NON

Si oui, plusieurs points de ramassage sur l'itinéraire du car sont possibles (à cocher) :

- Firminy (place du Breuil)
- St Etienne Evêché (1 rue Hector Berlioz)
- St Chamond (parking gare SNCF)
- Rive de Gier (gare routière, cours du 11 novembre)

Hébergement pendant le séjour :

Je choisis pour mon hébergement : (sous réserve d'obtention auprès des hôtels fréquentés durant le séjour)

Chambre individuelle (en nombre très limité - supplément **377 €**)

Chambre twin (2 petits lits) à partager avec

Si vous désirez partager votre chambre avec une personne de votre connaissance, veuillez mentionner son nom.

Sans indication de votre part, nous vous grouperons avec un participant qui accepte de partager une chambre à 2 lits.

Les chambres ne pouvant être complétées à la date limite d'inscription seront requalifiées par les hôteliers en chambre individuelle avec supplément.

Chambre double (1 grand lit : pour les couples)

MONTANT DE MON PELERINAGE

		Détail :	
Coût pèlerinage/pers. :	1759 €	€ (selon nombre de participants à la fin des inscriptions)
Supplément chambre individuelle :	377 €	€
Ramassage avec navette payante :		€ (défini ultérieurement selon nombre d'inscrits)
MONTANT TOTAL DU PELERINAGE :		€

Je souhaite aider une personne en précarité à participer à un pèlerinage : 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu.

J'indique le montant de mon don :

MONTANT TOTAL DE MON DOSSIER :

MON REGLEMENT (à l'ordre ADSE Pèlerinages)

Paiement possible en 3 fois (échelonnement sur 3 mois) : veuillez nous adresser les chèques en une seule fois.

Acompte de 550 € à l'inscription. Encaissement de la totalité un mois avant le départ (**solde** selon le nombre de participants **au 10 octobre**).

Règlement n°1 : Montant :€ Mois :

virement bancaire espèces chèques-vacances chèque n°

Règlement n°2 : Montant :€ Mois :

virement bancaire espèces chèques-vacances chèque n°

Règlement n°3 : Montant :€ Mois :

virement bancaire espèces chèques-vacances chèque n°